
EXTERNE

Action complémentaire sur l'AU 157/16

Toulouse, le 14 décembre 2017

FÉDÉRATION DE RUSSIE : UN PRISONNIER SOUMIS À UN TRAITEMENT PSYCHIATRIQUE FORCÉ

Stanislav Klykh, un ressortissant ukrainien placé en détention en Russie en 2014, a été soumis à un traitement psychiatrique contre son gré par les autorités pénitentiaires. Sa mère, qui vit en Ukraine, ne peut lui rendre visite régulièrement en raison de la distance, et la santé de Stanislav Klykh se détériore rapidement.

Stanislav Klykh, détenu depuis le 3 mars 2017 dans une colonie pénitentiaire de la ville de Verkhneuralsk, dans la région russe de Tcheliabinsk, a fait une grève de la faim pendant 12 jours en juillet 2017 pour protester contre son incarcération à l'issue d'un procès manifestement inique. Sa santé s'est ensuite dégradée et il a écrit à l'administration pénitentiaire afin de demander un traitement médical pour son hypotension artérielle et son faible taux d'hémoglobine. Au lieu de l'envoyer dans un établissement médical ordinaire, les autorités pénitentiaires ont transféré Stanislav Klykh le 28 août dans un hôpital psychiatrique de la ville de Magnitogorsk, où il a été retenu contre son gré jusqu'au 8 septembre.

Sur place, Stanislav Klykh a été soumis à un traitement psychiatrique forcé et le personnel médical lui a fait des injections à plusieurs reprises, ce qui pourrait constituer une forme de torture ou d'autres mauvais traitements. Selon sa mère, le traitement lui a donné l'impression d'être « raide comme un piquet ». Les autorités n'ont pas divulgué le nom des médicaments administrés sous la contrainte à Stanislav Klykh ni l'objectif de ce traitement.

Après son séjour à l'hôpital psychiatrique de Magnitogorsk, Stanislav Klykh a perdu 15 kilos. D'après sa mère, Tamara Klykh, qui a pu lui rendre visite les 10, 11 et 12 octobre, Stanislav Klykh avait des escarres et cinq de ses doigts présentaient des lésions graves. Elle a dit à Amnesty International que son fils se comportait « comme un enfant en bas âge » et qu'il n'arrivait pas à accomplir des actes aussi élémentaires que faire sa toilette. Un membre du personnel infirmier de la prison a indiqué à Tamara Klykh qu'à son retour de l'hôpital psychiatrique, son fils ne pouvait plus bouger les bras. On craint que Stanislav Klykh ne reçoive pas les soins médicaux adaptés qui lui sont nécessaires.

Stanislav Klykh est détenu à Verkhneuralsk, à plus de 2 500 kilomètres de l'endroit où vit sa mère, en Ukraine. Elle n'a pu lui rendre visite que deux fois depuis qu'il a été placé en détention, en 2014.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre international / email / fax :

- appelez les autorités russes à révéler immédiatement la nature du traitement et des médicaments qui ont été administrés à Stanislav Klykh sous la contrainte, ainsi qu'à veiller à ce qu'il bénéficie de tout traitement médical adapté qui lui serait nécessaire, et notamment à ce qu'une évaluation complète de sa santé mentale soit réalisée par un expert indépendant ;
- priez-les instamment de diligenter une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur les allégations selon lesquelles Stanislav Klykh a subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements, et de veiller à ce qu'il puisse exercer des recours utiles ;
- exhortez les autorités à transférer Stanislav Klykh dans une colonie pénitentiaire plus proche de la frontière ukrainienne et à veiller à ce qu'il puisse recevoir régulièrement la visite de sa mère.

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS IMMEDIATEMENT.

SI VOUS RECEVIEZ CETTE ACTION URGENTE AVEC RETARD, NE PLUS INTERVENIR APRES LE 19 JANVIER 2017.

Procureur général

Yurii Yakovlevich Chaika

Prosecutor General's Office

Ul. B. Dmitrovka, d.15a 125993 Moscow

GSP- 3, RUSSIE

Fax : +7 495 987 5841/ +7 495 692 1725

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

Médiatrice des droits humains de la Fédération de Russie

Tatiana Nikolaevna Moskalkova

Ul. Miasnitskaia, 47 107084, Moscow, RUSSIE

Fax : +7 495 607 7470 / +7 495 607 3977

(pour vérifier si le fax a été reçu : +7 495 607 1854)

Copies à :

Directeur du Service fédéral d'application des peines pour la région de Saint-Petersbourg et de Leningrad

Arsenalnaya nab. d. 7

Fax : +7 812 272 8331

Courriel : ufsin.spb@78.fsin.su

| | |
|--|--|
| <p>Ambassade de la Fédération de Russie 40-50 boulevard Lannes - 75116 Paris Tél : 01 45 04 05 50 - Fax : 01 45 04 17 65 Courriel : ambrus@wanadoo.fr ambrusfrance@mid.ru</p> | <p>Tarifs postaux pour la Féd. de Russie :</p> <p>Lettre internationale (20 g) : 1,30 €</p> |
|--|--|

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Stanislav Klykh et son coaccusé Mykola Karpyouk ont été condamnés respectivement à 20 et 22 ans de réclusion le 26 mai 2016, à l'issue d'un procès manifestement inique qui s'est tenu devant la Cour suprême de Tchétchénie. Mykola Karpyouk était accusé d'avoir constitué et dirigé un groupe de combattants qui ont participé au conflit en Tchétchénie (1994-1996) et auraient tué 30 soldats russes.

Stanislav Klykh était accusé d'avoir fait partie d'un groupe armé. L'accusation se fondait sur les « aveux » des deux hommes, obtenus sous la torture, et sur les déclarations d'un témoin, également condamné pour avoir tué des soldats russes en Tchétchénie.

Stanislav Klykh et Mykola Karpyouk disposaient pourtant d'un alibi prouvant qu'ils n'avaient pas pu se trouver en Tchétchénie pendant le conflit mais le tribunal n'en a pas tenu compte. À l'audience d'appel, les avocats de la défense ont présenté des éléments indiquant que le droit de leurs clients à un procès équitable avait été bafoué et que le juge avait tenté d'influencer indûment le jury ; ils ont également fait valoir que les prévenus avaient comparu dans une cage et que cette pratique, en usage en Russie, était incompatible avec la présomption d'innocence car elle créait une impression de culpabilité. Bien que la cour d'appel ait accepté de faire figurer au dossier les éléments cruciaux étayant l'alibi des deux hommes, elle a confirmé leur déclaration de culpabilité. Stanislav Klykh et Mykola Karpyouk n'ont pas pu consulter l'avocat de leur choix pendant les mois qui ont suivi leur arrestation et affirment que leurs « aveux » leur ont été arrachés sous la torture.

Stanislav Klykh a indiqué à son avocate que, au cours des premiers mois qui avaient suivi son arrestation, il avait été privé de nourriture et d'eau pendant plusieurs jours et qu'il avait été forcé à s'agenouiller sur du gravier dans la cour. Il a été contraint à boire de la vodka jusqu'à ce qu'il perde connaissance et on lui a administré des substances psychotropes. Il a été suspendu à des barreaux dans sa cellule et a reçu des décharges électriques. Entre août 2014 et septembre 2015, il a été maintenu en détention à l'isolement et n'a pas été autorisé à recevoir de visite.

Il semble que les actes de torture et les autres mauvais traitements que Stanislav Klykh a subis en détention aient eu de graves répercussions sur sa santé mentale. Cet homme n'a pas d'antécédents psychiatriques mais il est apparu fortement perturbé tout au long du procès, qui s'est ouvert en octobre 2015 : il s'est déshabillé dans la salle d'audience, a hurlé des insultes et s'est suspendu la tête en bas dans la cage réservée aux prévenus. En novembre, il s'est infligé des coupures avec une lame pour protester contre le refus des autorités de procéder à un examen médical. Le 17 octobre 2015, lors d'une audience distincte pour outrage au procureur pendant le procès, il a déclaré ne pas se souvenir de sa date de naissance et refuser les services de son avocat, en précisant qu'il préférerait être défendu par Stanislav Mikhaïlov, une star de la chanson russe. Toutes les requêtes d'examen psychiatrique indépendant le concernant ont été refusées et les experts médico-légaux officiels l'ont déclaré apte à être jugé.

Le procès de Mykola Karpyouk et de Stanislav Klykh est l'un des procès très politiques qui ont été intentés contre des ressortissants ukrainiens en Russie ces trois dernières années. Ainsi, en août 2015, Oleg Sentsov et Alexandre Koltchenko ont été condamnés, à l'issue d'un procès manifestement inique, à de lourdes peines de prison pour des accusations abusives liées au terrorisme (<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/2325/2015/fr/>). De même, en mars 2016, Nadia Savtchenko a été condamnée à plus de 20 ans d'emprisonnement pour l'homicide présumé de deux journalistes russes pendant les combats dans la région de Lougansk, en Ukraine (<https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/3710/2016/en/>). Nadia Savtchenko a depuis lors été libérée à la faveur d'une grâce présidentielle dans le cadre d'un échange de prisonniers entre la Russie et l'Ukraine. Elle était présente à l'audience du 26 octobre 2016 à Moscou. Ces procès extrêmement politisés ont suscité de graves préoccupations en matière d'équité.